

DOTATIONS HORAIRES : LE LAMINAGE

Plus de 10.000 heures en moins dans les collèges et les lycées de l'Académie, **c'est comme si le rectorat avait fermé l'équivalent de 4 lycées et 10 collèges** (600 élèves) cette année. En retirant 1692 emplois sur certaines structures (collèges, LGT et Post Bac, SEGPA) en 3 rentrées, nous ne sommes pas loin en volume horaire de la fermeture d'une cinquantaine de collèges... Autant dire que la purge qui dépasse de loin les évolutions démographiques et utilise à fonds la modification des décrets de 50 sur les heures statutaires **va avoir un impact sur les conditions d'enseignement, de travail et d'affectation** dans les établissements : DHG étriquée (jusqu'à 180 heures en moins au lycée Lakanal de Sceaux, 323 heures dans les 2 lycées de Mantes la Jolie !...), horaires planchers voire non respect des horaires réglementaires notamment en collège, classes surchargées, explosion du nombre de cartes scolaires, multiplication des postes à cheval,

bivalence, affectation complémentaire en LP. A cela s'ajoutent les effets salariaux induits par la disparition des heures de Première chaire (selon notre premier décompte c'est de l'ordre de 2818h pour l'Académie), heures de labo qui vont se cumuler avec la perte déjà significative de pouvoir d'achat .

Le Rectorat cherche par tous les moyens à masquer la terrible réalité, y compris par la gestion la plus opaque possible des moyens horaires donnés aux établissements : **les documents préparatoires aux CTPD sur les lycées ne donnent pas le détail des dotations par type d'enseignement** (général et technologique, professionnel, CPGE) ni le nombre de divisions prévues contrairement aux années précédentes. Mépris inadmissible envers les représentants des personnels dans ces instances mais surtout envers l'ensemble de la profession.

Pour connaître la dotation de votre établissement : consulter notre site : www.versailles.snes.edu

Quelques propositions d'actions en cas d'une DHG insuffisante

- 1) **Faire un travail d'information** : - vers les collègues (déposer une heure d'info syndicale)
 - vers les parents d'élèves
 - vers les élus et/ou les médias locaux
- 2) **Au moment du CA** : - **Voter contre la répartition** et faire voter une contre proposition avec une dotation « suffisante ».
- 3) **Faire des actions locales** : - **Demander au C/E une assemblée générale des enseignants** pour discuter des conséquences pédagogiques pour les personnels qu'impliquent l'évolution de la dotation horaire (il en a réglementairement la possibilité).
 - **Envisager une « grève du zèle »** de type : refus des devoirs communs ou des sorties scolaires et tout autre projet, en contactant les parents d'élèves.
 - **Préparer des actions « locales » avec d'autres établissements** (de la même ville par exemple).
 - **Demander une audience systématiquement** auprès de l'Inspection académique. (Le SNES départemental peut éventuellement vous accompagner).

Générosité : l'IA du 92 nous explique avoir dans les collèges ZEP maintenu le H/E, coût total de l'opération : + 67 heures mais c'est dans ces établissements que l'IA récupère le plus de moyens : 1105 heures (baisse importante d'élèves liée aux « fuites »)...qui auraient pu servir à améliorer la situation...